



REGION Île de France-Outre-Mer
snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

Déclaration liminaire

**Comité Social d'Administration Île-de-France et Outre-Mer
des 9 et 10 octobre 2025**

Notre pays traverse une période d'instabilité politique sans précédent. La succession rapide des gouvernements, l'absence de cap politique lisible et la récente démission du dernier exécutif illustrent une crise de gouvernance profonde. Cette instabilité nationale se répercute directement sur l'action publique dans les territoires et plus particulièrement en Outre-mer, où elle se combine à des fragilités structurelles anciennes et à des besoins spécifiques non pris en compte.

La gestion des services en Outre-mer illustre cette dérive. La fusion de la direction de l'Île de France et de l'Outre-mer dans une seule entité traduit une vision technocratique et centralisée, déconnectée des réalités locales. Comment piloter des territoires aussi différents géographiquement, socialement et culturellement avec des moyens uniformes et insuffisants ? Cette gouvernance déconnectée empêche la mise en œuvre d'une politique éducative cohérente et adaptée.

Les conséquences demeurent : multiplication des arrêts maladies, accident de service, procédures disciplinaires et démissions. Les professionnels sont confrontés à des conditions de travail dégradées, souvent au mépris des normes de sécurité et d'accompagnement. Dans ce contexte il devient impossible de se projeter sur le long terme : l'action publique se réduit à gérer l'urgence et le quotidien. Les équipes dépassent leurs missions, franchissent les limites des normes et s'exposent à une usure prématurée. L'Outre-Mer, malgré son attractivité peine à fidéliser ses personnels. Dans certains territoires aucun projet public d'envergure n'a vu le jour depuis des années, et gérer le quotidien ne peut remplacer une politique éducative structurée.

Cette crise se manifeste également dans le recours à la détention des mineurs. L'augmentation de mesures privatives de liberté, souvent dans des conditions inadaptées, est une conséquence directe de l'incapacité à mener à bien les missions de milieu ouvert, d'hébergement et d'insertion. Le manque

de moyens humains et matériels ne laisse au magistrat que la perspective de l’incarcération, révélant ainsi un système éducatif et de protection à bout de souffle. Cette situation est un symptôme de l’échec structurel de l’institution à proposer des parcours continus, adaptés et sécurisés aux jeunes accompagnés.

Cette sous dotation récurrente a d’autres conséquences importantes. Elle ne permet aux professionnels d’agir que sur les situations les plus préoccupantes et chronophages, au risque de s’y user prématurément. L’urgence permanente obère les possibilités d’accompagnement précoce de publics moins ancrés dans un parcours délinquantiel et compromet notre mission de prévention. Cette limite structurelle interroge également l’action éducative envers les filles dans nos société ultramarines profondément matriarcales. Elles sont trop souvent les grandes oubliées dans nos territoires, insuffisamment accompagnées, malgré leurs besoins spécifiques.

Si chaque territoire ultramarin a ses caractéristiques propres, tous partagent des contraintes importantes, souvent concentrées autour de l’insuffisance des moyens immobiliers :

Mayotte : Il aura fallu un cyclone et un drame humain sans précédent pour que le regard et l’action de la PJJ s’oriente enfin vers cette île. Nous attendons de voir si les nouvelles constructions seront à la hauteur des problématiques complexes de ce territoire le plus pauvre de France.

Guyane : La majorité des infrastructures du secteur public sont indignes et insuffisantes sur ce territoire, et portent en elles les germes du mal être des professionnels. L’administration manque de réactivité sur ces questions et ne tient pas compte des avis des professionnels de terrain, dans les décisions prises. Les équipes sont sous tension permanentes dû une suractivité chronique qui les submerge (plus de 100 mesures en attente pour un seul service). Dans un contexte de pauvreté des relais partenariaux, le monopole de la PJJ sur les MJIE au civil vient emboliser le milieu ouvert. Le quartier mineur est saturé et les droits des adolescents bafoués : 8 cellules doublées pour 25 jeunes incarcérés, positionnant les personnels en souffrance dans des situations hors normes intenables. L’absence des documents cadrant le fonctionnement des services et unités insécurise les personnels à tous niveaux : sans normes affichées tout devient possible du moment que les personnels tiennent le coup... Aujourd’hui la PJJ Guyane craque de toutes parts.

La Martinique se trouve dans une véritable crise économique et sociale exprimée notamment par des manifestations contre la cherté de la vie, ainsi que des violences meurtrières concomitantes aux trafics de stupéfiants qui la gangrènent, portant à plus de 28 le nombre d’homicides dont 23 par armes

à feu en 2025. Ce contexte insécurisant et la situation géopolitique impactent la conduite des missions éducatives. Outre diverses inégalités de traitement (absence de NBI, situation RQTH ...), la situation RH est en tension, du fait notamment du turn-over important des cadres en milieu ouvert. Nous assistons à une augmentation du mal être du personnel de la DTPJJ Martinique.

Faut-il plus de sang versé pour des réponses en adéquation aux évolutions et aux problématiques du territoire tant pour le personnel que pour l'accompagnement des mineurs ?

Il est important de garder en mémoire le caractère archipelagique de **la Guadeloupe**. En l'occurrence l'intervention et la mise en œuvre des missions, doivent être en adéquation avec le contexte géopolitique de ce territoire et en tenant compte de l'expertise des personnels du terrain. Les sujets à aborder peuvent être multiples, mais un focus doit être fait sur les conditions des jeunes incarcérés dans un QM qui n'en est pas un, la flambée des mesures en attente en MO, le plafond de l'emploi, la formation, le manque de cadre structurant les différents services, le RH et la gestion de la santé sécurité au travail avec des réponses concrètes au personnel, la NBI, le bâtimenraire vétuste et en zone inondable et le schéma de placement qui est loin d'être efficient.

En Polynésie, l'intervention éducative et les missions de la PJJ sont mises en œuvre sur un secteur aussi grand que l'Europe pour 22 éducateurs.rices. L'absence de projet de service et d'unité entérine une intervention au bon vouloir de la direction pouvant entraîner, en fonction de leur bienveillance et du respect qu'ils ont des normes (problématique des CET), associés aux risques psycho-sociaux chez les professionnel.le.s. Par ailleurs en matière d'hébergement, la création d'un d'UEHD.R à dimension humaine a été reporté alors qu'il contribue à la diversification des modalités de prise en charge éducative des jeunes en complémentarité des accueillants familiaux (FA). De plus, le territoire est confronté à des enjeux majeurs en matière de narcotrafic face auxquels les familles et adolescents se trouvent démunis. Enfin l'absence de CTPS et de formation en ce domaine manque cruellement en soutien à l'équipe éducative.

Dans chacun de ces territoires la question du bâtimenraire revient comme un élément central. Les locaux dégradés ou insuffisants compromettent la qualité de l'accompagnement et amplifient l'usure des professionnels. Quand l'administration néglige ces questions, les traite avec une telle frilosité, dans une telle temporalité, nous nous interrogeons vraiment sur son investissement ces territoires. Imaginez l'image désastreuse renvoyé aux familles et à nos partenaires !

Face à cette situation, le SNPES exige que la gouvernance outre-mer soit repensée et que l'administration investisse dans des moyens adaptés :

- La création d'une direction interrégionale spécifiquement dédiée à l'Outre-mer, capable de comprendre les réalités locales et de porter une politique éducative ambitieuse.
- Des moyens humains et matériels renforcés, adaptés aux besoins spécifiques de chaque territoire.
- Un plan pluriannuel de rénovation et de construction des bâtiments PJJ indispensable pour assurer sécurité, dignité et efficacité des missions.
- Le strict respect des normes de sécurité et d'accompagnement, pour les personnels comme pour les jeunes.

L'outre-mer ne doit plus être traité comme une périphérie administrative ou un laboratoire de gestion de crise. Il doit être au cœur d'un projet stratégique pour les adolescents et les familles que nous prenons en charge, garantissant des conditions de travail dignes pour les personnels.

